

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires  
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides  
tenue le vingt-troisième jour du mois de novembre l'an deux mille vingt-deux

**Rés. 2022.11.8850**

**Appui aux préoccupations des aires protégées**

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides possède un important couvert forestier et recèle une riche biodiversité à protéger selon les recommandations des experts mondiaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une grave crise climatique mondiale, entraînant un effondrement important de la biodiversité et qu'à ce chapitre, le milieu municipal doit agir pour lutter contre cet effondrement;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE pour la région des Laurentides, seuls 8,6 % du territoire est protégé;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop, lequel étant situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, est un symbole identitaire important pour la MRC des Laurentides étant le deuxième plus haut massif des Laurentides et un élément important de la charte des paysages;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Kaaikop n'est pas répertorié à titre d'aire protégée et que le milieu souhaite préserver ce site unique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a entamé des démarches visant la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'une vision municipale des affectations du territoire public en milieux municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE suivant les résultats de cette étude, la MRC pourra faire des représentations auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs quant aux aires protégées sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Corbeil, appuyé par le conseiller Luc Trépanier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides appuie la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop dans leurs démarches visant l'obtention de la protection permanente des territoires;

ET

QUE suivant les résultats de l'étude visant l'élaboration d'une vision municipale des affectations du territoire public en milieux municipalisés, le conseil des maires se positionnera quant à la reconnaissance d'aires protégées sur son territoire.

**ADOPTÉE**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME,**

délivrée à Mont-Blanc, ce 24 novembre 2022



Isabelle Daoust, CPA, CGA

Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances

N.B. Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil